



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture
Archives de l'Etat du Valais

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur
Staatsarchiv Wallis



archives de l'état du valais
staatsarchiv wallis

Rapport sur la surveillance des archives communales

Année 2016

Archives de l'Etat du Valais

Sion, le 2 mars 2017



| | |
|-------------------|---|
| Classement | 30.01.01.03 |
| Auteurs | Alain Dubois, Archiviste cantonal ; Fabienne Lutz-Studer, Florian Vionnet, archivistes-records managers |
| Validé le | 02.03.2017 |

Ce rapport est rédigé dans le cadre de la politique des Archives de l'Etat du Valais vis-à-vis des communes municipales et bourgeoises adoptée en janvier 2015, qui prévoit que les Archives de l'Etat du Valais rédigent et publient un rapport annuel sur la surveillance des archives communales.

Ce rapport est approuvé par le département de tutelle des Archives de l'Etat du Valais et communiqué aux administrations communales du canton. La version électronique peut également être téléchargée à l'adresse www.vs.ch/aev.

1. Mise en œuvre de la politique vis-à-vis des communes

La politique des Archives de l'Etat du Valais vis-à-vis des communes est entrée en vigueur le 14 janvier 2015. La politique précise le rôle et les responsabilités des Archives de l'Etat du Valais (AEV) et des communes. Elle définit pour ce faire des moyens d'action afin de respecter et faire respecter les exigences des AEV. Elles peuvent ainsi :

en matière de conseil et de soutien :

- mettre à disposition des outils, tels que le Guide de gestion des documents et des archives ;
- organiser des formations pour le personnel communal ;
- évaluer des projets menés par les communes en termes de gestion des documents et des archives.

en matière de surveillance :

- *mettre à disposition des outils d'évaluation et d'autoévaluation pour les communes, afin de s'assurer de la conformité de leurs systèmes avec les recommandations émises ;*
- *réaliser des visites sur place.*

en matière de prise en charge des fonds de communes :

- *mettre à disposition gratuitement le matériel de conditionnement et encadrer les travaux lors de la préparation d'un dépôt.*

Si ces pratiques sont aujourd'hui déjà bien établies, elles seront néanmoins appelées à se développer encore à l'avenir, notamment pour ce qui concerne l'offre de formation, qui sera régulièrement proposée aux communes, ou la mise à disposition d'outils d'évaluation et d'autoévaluation.

2. Conseils et visites

En 2016, les AEV ont eu des contacts avec **18 communes municipales et bourgeoises**. Il s'est généralement agi de répondre à des demandes et d'apporter des conseils par téléphone ou courrier électronique. **Six de ces communes** ont fait l'objet d'une visite sur place qui a abouti à la rédaction d'un rapport contenant un état des lieux ainsi que des recommandations :

- Bourgeoisie de Sion.
- Bourgeoisie de Saint-Luc.
- Commune de Chippis (visite le 7 janvier 2016).
- Commune de Conches (visite le 22 juin 2016).

- Commune d'Eischoll.
- Commune d'Ernen.
- Commune d'Evionnaz.
- Commune de Grimisuat.
- Commune de Guttet-Feschel (visite le 29 juin 2016).
- Commune de Martigny.
- Commune d'Orsières (visite le 31 août 2016).
- Commune de Savièse (visites le 8 janvier 2016 et le 19 février 2016).
- Commune de Sierre.
- Commune de Turtmann-Unterems.
- Commune de Vétroz (visite le 25 mai 2016).
- Commune de Vouvry (visite le 25 novembre 2016).
- Commune de Zermatt.
- Paroisse et commune de Bagnes.

Ces contacts ont permis de conseiller les communes concernées sur des thématiques diverses et variées : numérisation de la correspondance entrante, durées de conservation de certains types de documents, organisation des documents selon des plans de classement (plan comptable), aménagement de locaux pour l'archivage ou encore organisation des fonds d'archives suite à une fusion de commune. Concernant les fusions de communes, il s'agit, d'une part, d'éviter que les fonds d'archives provenant des anciennes communes ne soient mélangés. D'autre part, il faut veiller à séparer les dossiers courants des dossiers clos : les dossiers clos restent dans les archives de la commune d'origine, alors que les dossiers courants sont intégrés dans la gestion de la nouvelle administration.

Lors des visites, une forte saleté due à la poussière a parfois été constatée sur les documents, à cause de l'utilisation de matériel inadapté ainsi que de mauvaises conditions de conservation. La conservation des documents dans des classeurs ou des dossiers ouverts provoque, avec le temps, d'importants dépôts de poussière et le nettoyage des documents à une période ultérieure est un travail important et coûteux. Les AEV recommandent donc l'utilisation de matériel de conditionnement adapté, soit des boîtes et fourres en carton non acide¹. Les locaux d'archives doivent garantir une certaine stabilité climatique, afin de pouvoir assurer des conditions optimales pour la conservation des documents. L'amplitude et la vitesse avec laquelle les valeurs climatiques changent jouent un rôle fondamental dans les dégâts causés aux documents et le développement de moisissures. La température doit être comprise entre 13 et 18°C en hiver et entre 18 et 24°C en été, et l'humidité relative entre 40 et 60%. Les AEV recommandent de faire des relevés hebdomadaires afin de contrôler les valeurs.

Guide de gestion des documents et des archives

Dans le cadre du travail de révision régulier du *Guide de gestion des documents et des archives pour les communes*, les règles de conservation ont été actualisées et complétées. Le chapitre 8 (conserver les archives) a été enrichi avec une nouvelle checklist des conditions de conservation des archives². Les communes peuvent recevoir un retour détaillé en envoyant la checklist avec d'éventuelles photos ou esquisses aux AEV.

Collaboration avec la Protection civile

Les Archives de l'Etat du Valais et l'Office cantonal de la protection civile se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de définir des modalités de collaboration concernant le soutien à apporter aux communes dans la gestion de leurs archives. Les communes

¹ La liste du matériel d'archivage utilisé par les AEV peut être téléchargée ici : <https://www.vs.ch/documents/249470/394177/Liste+-+Mat%C3%A9riel+archivage.pdf/0b7d92be-64fe-4964-91a8-70e34426ba3d?t=1487228181484>

² La checklist des conditions de conservation peut être téléchargée ici : <https://www.vs.ch/documents/249470/394177/Checklist+conservation.xls/8f11c3e7-ce3b-437c-b5fe-297e4936bb65?t=1487174790406>

peuvent ainsi désormais mandater³ les spécialistes de la protection des biens culturels (PBC) de la Protection civile pour diverses prestations :

- Réaliser un état des lieux des conditions de conservation sur la base de checklist du *Guide de gestion des documents et des archives*.
- Etablir des fiches d'intervention en cas de catastrophe.
- Effectuer des exercices d'évacuation.
- Aider aux travaux de traitement des archives (en appui d'un professionnel et du personnel communal).

Afin de formaliser cette collaboration, une présentation de ces missions et des prestations plus générales des AEV vis-à-vis des communes a été organisée à Grône pour les cadres et la troupe de la PBC du Valais romand (4 novembre 2016) et du Haut-Valais (11 novembre 2016), à l'occasion de leur rapport annuel.

3. Formation

Aucune formation n'a été organisée en 2016 pour les communes municipales et bourgeoises. Les prochains cours sont prévus pour l'automne 2017.

4. Dépôts d'archives communales aux Archives de l'Etat du Valais

En 2016, Archives de l'Etat du Valais ont enregistré les dépôts de communes suivants :

- Commune de Grône, 0.2 mètres linéaires, supplément aux archives communales (19-20^e s.), 2016/12.
- Commune d'Héremence, 65 boîtes, plans et registres, supplément aux archives communales (1821-1975), 2016/27.
- Bourgeoisie de Saint-Gingolph, 1 boîte, archives de la bourgeoisie (16-19^e s.), 2016/34.
- Commune de Chippis, 5 boîtes et 78 registres, archives anciennes de la commune (18-20^e s.), 2016/43.
- Commune de Vétroz, 1 parchemin, ratement des droits de consorts de la montagne de Pointet et Masenche (1778), 2016/44.
- Bourgeoisie de Saint-Luc – Anniviers, 18 registres et fichiers (1883-2003), 2016/64.
- Commune d'Orsières, 80 boîtes et 118 registres, archives anciennes de la commune (13-20^e s.), 2016/65.
- Commune de Turtmann-Unterems, 12 boîtes, archives anciennes de la commune (1310-20^e s.), 2016/81.

Sur ce point, en plus des entrées de fonds, les inventaires des communes Haut-valaisannes suivantes ont été retraités et publiés dans la base de données des inventaires en ligne scopeArchiv :

- Baltschieder (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=1010>)
- Birgisch (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?ID=3804>)
- Bürchen (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=55758>)
- Ergisch (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=67330>)
- Grächen (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=1028>)
- Lalden (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=1038>)

Alain Dubois
Archiviste cantonal

³ La procédure et les formulaires de demande de mandat sont disponibles sur le site www.pci-gir.ch.

Approuvé

Sion, le 28 février 2017

par

Jacques Cordonier
Chef du Service de la culture

Sion, le 2 mars 2017

par

Esther Waeber-Kaltermatten
Cheffe du Département de la santé, des
affaires sociales et de la culture